

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.119

L'An deux Mille Six, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 5 décembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 5 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par Mme TERRIEN
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme JOLY représentée par M. MERLE
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS -EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SUBVENTION CLASSES DE NEIGE

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle pour 4 classes de neige organisées par les écoles élémentaires Maine-Geoffroy et Louis Bouchet.

Le nombre d'enfants pour le séjour qui aura lieu en Janvier 2007 est de :

* 46 pour l'Ecole Maine-Geoffroy

* 52 pour l'Ecole Louis Bouchet

soit au total 98 *Enfants*.

Il est proposé d'accorder une subvention de :

* 12,00 €par jour X 10 jours pour les écoles Louis Bouchet et Maine-Geoffroy élémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de 4 Classes de neige soit :

* 46 Enfants X 120 = 5 520 € pour l'Ecole Maine Geoffroy

* 52 Enfants X 120 = 6 240 € pour l'Ecole Louis Bouchet

=====

TOTAL 11 760 €

- De verser la subvention de :

* 5 520 € à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole élémentaire Maine Geoffroy

* 6 240 € à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire Louis Bouchet.

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20 du Budget de l'exercice 2006.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 Décembre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT